

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1974)

Heft: 263

Artikel: Les épiciers de la santé

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026400>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les épiciers de la santé

Le Conseil des Etats avait décidé 2 %. Le Conseil national 3 %. Les démocrates-chrétiens, dans un souci de conciliation, proposent 2,6 %. De quoi s'agit-il ? D'un règlement, d'une loi ? Non. Très sérieusement, de la Constitution fédérale, qui fixera le pourcentage du revenu que chacun devra verser pour payer, en partie, les frais de la maladie; le reste étant l'affaire des assurés et des pouvoirs publics.

On croit rêver. Une Constitution établit des principes généraux ; la législation concrétise ces principes et s'adapte aux besoins du moment. Sauf en Suisse. Nous avons besoin, nous, de tout fourrer dans la loi fondamentale : le montant des subventions aux cantons pour leurs routes alpestres comme le taux des impôts. Quitte à remettre en chantier quelques années plus tard une disposition constitutionnelle qui ne donne plus satisfaction. Une procédure qui favorise l'immobilisme.

C'est exactement ce qui va se passer avec le système absurde mis sur pied actuellement par les Chambres fédérales. Un système qui boite sur trois jambes : tout le monde paie un peu — 2 ou 3 ou 2,5 % de son revenu — les

assurés paient leurs primes et la caisse publique y va du sien. Très rapidement le taux fixé par le Parlement se révélera inadéquat. Les primes des assurés augmenteront considérablement, jusqu'à ce que les députés se soient mis d'accord — et il leur faut du temps, l'expérience le prouve — sur une nouvelle solution... transitoire.

Le projet qui va sortir au cours de cette session est le résultat d'une querelle d'épiciers, qui se battent sur les modalités d'une solution déjà vouée à l'échec. Les caisses-maladie ont maintenant le toupet de protester, parce que le taux de la cotisation obligatoire sera fixé dans la Constitution ; elles craignent que les assurés supportent une part toujours plus grande des frais médicaux. C'est évident. Mais pour les caisses-maladie, qui sont montées dans le bateau des médecins pour proposer le projet « Concorde », à la base de la solution retenue par le Parlement, il est un peu tard de se soucier des intérêts des assurés.

L'initiative socialiste, elle, présente un système simple, l'assurance obligatoire, et des cotisations prélevées selon le modèle de l'AVS. Le seul système qui applique le principe de la solidarité ; la seule alternative valable au bouillon indigeste que nous offre le Parlement.

radical ne cesse de perdre des représentants au Léguislatif), stable à l'image de la gauche qui couche sur ses positions de 1970, malgré une manipulation des arrondissements qui devait lui être défavorable.

La composition du Grand Conseil vaudois, si elle marque l'écart qui sépare les performances du Dr Forel de celle du POP (qui ne progresse sur aucun front local à la mesure de son candidat), éclaire surtout de son vrai jour le « succès » bourgeois à l'Exécutif. Là, trois remarques s'imposent :

a) La marge de sécurité de l'Entente va s'amenuisant de votation en votation, et son moins bon candidat (M.-H. Ravussin, PAI) passe cette fois-ci le cap de l'élection au premier tour avec moins de 2000 voix de plus que le total nécessaire.

b) Le drapeau unique de l'Entente masque les vrais écarts entre les partis, et seul, en définitive, l'artifice de la liste commune laisse conclure à la défaite d'une gauche réduite à la portion congrue devant l'union de la droite.

c) On ne doit pas regretter que PS et POP aient marché séparément au combat, bien que l'espoir d'un ballottage ait été déçu : les candidats bourgeois ayant réuni une majorité des voix, il n'était pas question de gagner, dans quelque formation que ce soit, une autre majorité (ce que reflète du reste le total de 69 députés de gauche dans un Grand Conseil qui compte 200 membres). Au plus, dans le cas d'une liste commune, le Dr Forel aurait-il gagné l'un des deux sièges socialistes, si l'on tient compte que dans nombre de petits villages où l'électorat de gauche est inexistant, il creuse l'écart avec MM. Aubert et Gavillet.

En définitive, la campagne précédant la votation aura plus marqué que les résultats eux-mêmes. Si les socialistes ont mené très mollement une offensive conventionnelle, l'Entente n'a pas lésiné sur les moyens (multiplication des placards libéraux dans la grande presse quotidienne par exemple), ni ne s'est privée d'une démagogie affligeante pour qui suit les efforts du gouvernement vaudois depuis des années : aucune allusion à la réalité sociale et économique et à l'urgence de solutions nouvelles; on s'est complu à droite dans de vieilles formules lénifiantes et rassurantes d'une vacuité telle que même le très radical G.-A. Chevallaz a dû en pleurer, qui se débat à Berne avec un cortège de mesures dites d'austérité. Le style électoral de l'Entente est-il destiné à devenir un style de gouvernement, faisant fi de la collégialité dans la ligne de la superbe radicale (70 députés sur 200 est-ce assez pour prétendre gouverner le canton ?), alors on attend que les représentants de la gauche prennent leurs distances.

Vaud: statu quo ambigu

Après les grands titres saluant l'élection au Conseil d'Etat, au premier tour, des cinq candidats de l'Entente bourgeoise, on est revenu à plus de modération lorsque furent connus les résultats concernant le Léguislatif : le Pays de Vaud reste en effet fidèle à son image, à peine marqué par une poussée xénophobe (gain de quatre sièges à Lausanne, échec dans le reste du canton, sauf à Romanel, + 1), à peine secoué par un recul radical de quatre sièges (depuis vingt ans le Parti